

## Nouvelle fiscalité des salaires

Fonds d'Assurance pour Perte d'Emplois

# Nouvelle fiscalité des salaires

Dispositions applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

#### 1) INTRODUCTION

La loi de finances pour l'année 2025 a introduit les deux nouvelles grandes mesures suivantes, qui impactent la fiscalité des traitements et salaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- 1ère mesure: Modification du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (voir Article CKT n° 2024-12-01);
- **2**ème **mesure**: Création d'une cotisation à la charge de l'employeur et de l'employé, au profit du « Fonds d'assurance pour perte d'emplois pour des raisons économiques ».

Le présent article traite de cette 2<sup>ème</sup> mesure, qui entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Concernant le Fonds d'assurance nouvellement créé, veuillez consulter l'article CKT n° 2024-12-03.

#### 2) DISPOSITIONS LEGALES

La loi de finances 2025 a instauré un « Fonds d'assurance pour perte d'emploi pour des raisons économiques », qui sera financé, entre autres, par une contribution de 0,5% sur les salaires déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), due à la fois par l'employeur et l'employé.

## 3) COMMENTAIRES DU CABINET CKT AUDIT

• Les bulletins de paie émis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 doivent comporter une nouvelle retenue à caractère social, conformément au tableau suivant :

| Désignation                                      | Assiette          | Taux |
|--|-------------------|------|
| Cotisation au profit du FAPERE (LF2025, Art. 17) | Montant cotisable | 0,5% |

• L'employeur supportera de son côté une charge salariale additionnelle d'égal montant. Le taux des cotisations sociales à la charge de l'employeur passera ainsi de 16,57% à 17,07%.

#### **REFERENCES LEGALES**

Article 17 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025.

### 4) LIENS DE TELECHARGEMENT

• Loi de finances 2025.

CKT AUDIT
Expert-comptable en Tunisie
Cabinet d'audit et d'expertise comptable